



Aquathlon Nature du Nord-Isère Règlement 2021

Article 1 – Organisation

L'association API TRI (Agglomération Porte de l'Isère Triathlon) organise un aquathlon, épreuve sportive qui consiste à enchaîner natation et course à pied dans cet ordre et sans arrêt du chronomètre entre les deux disciplines le **dimanche 27 juin 2021**. AQUA RACE est labellisée épreuve support des championnats régionaux AURA séniors-master (distance S), et clubs.

Les départs et arrivées sont situés à la base de loisirs du lac de Vénérieu (chemin du lac, 38460 Vénérieu).
Les épreuves suivantes sont au programme selon les distances et catégories ci-après.

Epreuves	Catégorie	Distance natation	Distance CAP	Horaires départ
6-9 ans (nés de 2012 à 2015)	Mini poussins / poussins	50 m	500 m	11h15
10-11 ans (nés de 2010 à 2011)	Pupilles	100 m	1 000 m	10h45
12-13 ans (nés de 2008 à 2009)	Benjamins	200 m	1 500 m	10h
XS (nés en 2009 et avant)	Benjamins à vétérans	500 m	2 500 m	11h45
S (nés en 2005 et avant)	Cadets à vétérans	1 000 m	5 000 m	13h30
Relais découverte (nés en 2009 et avant)	Benjamins à vétérans	500 m	2 500 m	15h00

Article 2 – Conditions de participation

La participation aux différentes épreuves implique la connaissance et l'acceptation du présent règlement. Le non-respect du règlement pourra être sanctionné par une disqualification. Sur l'ensemble des épreuves, la réglementation sportive de la Fédération Française de Triathlon est appliquée.

Les concurrents s'engagent à adopter une attitude respectueuse de l'environnement et des parcours qui leur sont proposés. Tout contrevenant sera disqualifié par l'organisation.

Le présent règlement pourra être modifié, et les concurrents inscrits en seront informés par mail ou par affichage le jour de l'épreuve.

Les concurrents devront être présents au minimum 1/2 heure avant le départ de leur course afin d'assister au briefing précédant le départ.

Article 3 – Assurance et santé

L'ORGANISATEUR

- L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile organisateur qui couvre les organisateurs et les concurrents en responsabilité civile.

- Les organisateurs ne peuvent être en aucun cas tenus pour responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé des participants, à une préparation insuffisante ou en cas de vol.

LES PARTICIPANTS

- L'organisateur attire l'attention des participants sur l'intérêt d'être couvert par une assurance individuel accident en rapport avec la nature et la durée des épreuves.

- Tous les compétiteurs participent sous leur propre responsabilité. Les mineurs sont sous la responsabilité de leur accompagnant.

- La participation aux différentes épreuves est subordonnée à la présentation d'une licence sportive FFTRI ou d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique du triathlon ou de la course à pied et de la natation en compétition, qui doit dater de moins d'un an à la date de la course ; ainsi que le pass compétition pour les non licenciés

DOMMAGE MATÉRIEL

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

Article 4 - Modalités d'inscription

CONDITIONS D'INSCRIPTION

Les épreuves sont accessibles avec ou sans licence. Les non-licenciés FFTRI, ainsi que les licenciés FFTRI «accueil entraînement» ou « dirigeant » doivent s'acquitter d'une assurance (reversée intégralement aux instances fédérales) : le pass-compétition à 2 €.

Le pass-compétition est délivré sous réserve de la présentation :

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la natation et course à pied ou de la discipline concernée (pour les relais) en compétition de moins d'un an à la date de l'épreuve,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs,
- d'une pièce d'identité,
- du paiement de son coût.

LES FRAIS D'INSCRIPTION

Epreuves	Tarifs licenciés FFTRI	Tarif non licencié FFTRI (incluant le pass compétition)
6-9 ans (nés de 2012 à 2015) Mini poussins / poussins	10€	12€
10-11 ans (nés de 2010 à 2011) Pupilles	10€	12€
12-13 ans (nés de 2008 à 2009) / Benjamins	10€	12€
XS (nés en 2009 et avant) Benjamins à vétérans	15€	17€
S (nés en 2005 et avant) Cadets à vétérans	20€	22€
Relais découverte XS	Participation libre intégralement reversée à l'association Rêve	

Le tarif comprend la participation à la course, le chronométrage électronique, la sécurité, les ravitaillements et un lot participant.

MODALITES D'INSCRIPTION

Les inscriptions se font uniquement par internet depuis le site www.apirace.com avec paiement CB sécurisé en ligne jusqu'au vendredi 24/06 20h00.

Article 5 – Engagement

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit, sauf pour les coureurs présentant un certificat médical de contre-indication au plus tard 1 semaine avant l'épreuve. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Les concurrents ne se présentant pas à l'épreuve sans avoir averti préalablement l'organisation, et quelles que soient les raisons du désistement, ne peuvent prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, ni à aucun report d'inscription.

Aucune inscription ne sera remboursée en cas d'annulation pour force majeure, rendant impossible le maintien de la course sans risque pour les participants, organisateurs ou spectateurs, tels que, sans que cette liste ne soit limitative, intempéries, attentats ou menaces d'attentats, interdiction administrative ou préfectorale. Dans ce cas, le coureur renonce par avance et de manière irrévocable à tout recours contre l'organisateur pour quelque cause que ce soit.

En raison du contexte épidémique qui se poursuit actuellement, et par dérogation expresse au précédent paragraphe, l'organisateur prévoit **un remboursement intégral** du coût d'inscription en cas d'annulation générale d'origine administrative en lien direct avec l'épidémie de COVID. Le cas échéant, ce remboursement sera effectué automatiquement sur la carte bancaire ayant servi au paiement initial, sans que la personne inscrite n'ait de démarche à effectuer.

Article 6 – Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer, sur présentation de la licence ou du certificat médical et d'une pièce d'identité le jour de la course à partir de 8h00 et jusqu'à 30 minutes avant le début de chaque course.

Article 7 – Déroulement des épreuves

Exposé d'avant course

Il est donné sur l'aire de départ 15' avant chaque course.

La natation

L'utilisation d'une combinaison néoprène dépendra de la température de l'eau conformément à la réglementation de la FFTRI. La décision sera prise le jour de la course. Les aides artificielles (plaquettes, gants, chaussons, tuba, palmes gilets ou autres aides à la flottaison) sont interdites.

Les compétiteurs doivent porter le bonnet fourni par l'organisateur.

Aire de transition

Elle est située à proximité de la sortie de l'eau. Avant le départ, les concurrents doivent placer leur équipement de course à l'emplacement prévu et pourront le récupérer à l'issue de la course quand les organisateurs en donneront l'autorisation.

Course à pied

Tous les parcours empruntent des sols souples et plats : pelouses, terre battue. Les compétiteurs doivent porter le dossard fourni par l'organisation (parfaitement visible devant, ni plié, ni coupé) avec une fixation en 3 points.

Le relais découverte

Les équipes sont composées de 2 participants, un fera le parcours natation, et les deux feront la course à pied ensemble. L'épreuve n'est pas chronométrée.

Article 8 – Ravitaillements

Il n'y aura qu'un ravitaillement pour la distance S, prévu à mi-parcours de la course à pied. Il y aura une collation après la ligne d'arrivée pour tous les coureurs.

Article 9 – Sécurité / assistance

L'organisateur se réserve le droit d'arrêter les concurrents qui ne pourraient pas continuer l'épreuve dans les conditions normales de sécurité (retard trop important, conditions météo, fatigue excessive...) et de modifier le parcours ou les épreuves en cas de mauvais temps ou pour des circonstances indépendantes de sa volonté.

Une association de secouristes assurera les premiers secours.

Chaque participant se doit de porter assistance et de signaler un coureur en détresse à l'assistance médicale ou aux organisateurs présents sur les parcours.

Toute assistance extérieure est interdite pendant la course.

Les concurrents s'engagent à faire preuve d'esprit sportif en particulier pour les points suivants :

- respect du règlement,
- engagement à n'utiliser aucun moyen déloyal pour obtenir un avantage sur les autres concurrents,
- engagement à aider toute personne en difficulté.

En cas d'abandon, le concurrent doit informer la direction de course de son arrêt en se rendant au PC course ou poste d'assistance le plus proche.

Article 10 - Chronométrage

Tous les inscrits se verront remettre une puce électronique lors du retrait du dossard (puces velcros à mettre à la cheville) qui sera initialisée automatiquement sur la ligne de départ.

La puce sera détectée au départ, à l'arrivée.

Les concurrents seront classés à l'issue de l'épreuve. La puce devra impérativement être remise à l'organisateur à l'issue de la course.

Article 11 - Respect de l'environnement

Afin de respecter l'environnement, il est strictement interdit d'abandonner des déchets (papiers, emballages plastiques...) sur le parcours. Des poubelles seront à disposition sur chaque poste de ravitaillement et des « zones de collecte » seront installées et signalées en différents points du parcours. Elles devront être impérativement utilisées par les concurrents.

Les participants doivent conserver les déchets et emballages en attendant les lieux signalés par l'organisation pour s'en débarrasser.

La direction de course se réserve le droit d'attribuer des pénalités de temps ou de mettre hors-course les concurrents jetant volontairement leurs déchets en dehors des zones délimitées.

Article 13 – Droit à l'image

Les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs partenaires et médias à utiliser les images fixes ou audiovisuelles, sans contrepartie financière, sur tous supports y compris les documents promotionnels et publicitaires.

Article 14 – Engagements prévention COVID

Le jour de la course, les participants s'engagent à respecter les règles sanitaires éventuellement imposées par le gouvernement.

A ce jour, les règles identifiées sont les suivantes :

1/ Respecter les gestes barrières en vigueur en particulier dans les espaces fermés, semi-ouverts ou à forte densité de personnes lors de l'événement (port d'un masque, lavage des mains, distanciation physique).

2/ Respecter strictement le règlement de la course et les mesures mises en place par l'organisation afin de minimiser les risques sanitaires :

> Port du masque sur la zone de départ, déposé dans l'aire de transition, et remis à l'issue de la course au moment de récupérer ses affaires dans l'aire de transition.

> Courir en respectant au maximum la distanciation sociale en vigueur avec les autres participants et en utilisant toute la largeur des chemins

> Ne pas cracher au sol

> Me moucher dans un mouchoir à usage unique que je jette dans une poubelle

> Être équipé et utiliser dès que possible mon propre contenant de ravitaillement liquide (poche à eau, gourde, flasque, bouteille, gobelet...), ...

3/ Ne pas entrer physiquement en contact avec d'autres participants.

4/ Comprendre qu'en prenant part à l'événement, je participe à un rassemblement de personnes potentiellement générateurs de la diffusion de l'épidémie à coronavirus si les mesures barrières ne sont pas appliquées par tous.

5/ Accepter, en prenant part à l'évènement, que ce risque sanitaire est potentiellement grave chez les plus fragiles (plus de 65 ans, porteurs de maladies chroniques, femmes enceintes).

6/ Si j'ai présenté la Covid-19 dans les semaines et mois précédant la course, consulter un médecin préalablement à ma participation pour savoir si la pratique des efforts intenses et ma participation à la compétition est possible, notamment les courses présentant des dénivelés importants et à fortiori en altitude.

7/ Ne pas me présenter à la course tout comme au retrait du dossard si je présente des symptômes de la Covid-19 depuis moins de 14 jours.

8/ Faire preuve de civisme en m'engageant à prévenir l'organisation en cas de déclaration de la maladie après la course.

9/ Télécharger si possible et m'enregistrer sur l'application « TousAntiCovid » préalablement à ma venue sur l'événement.

10/ Choisir des épreuves proches de son lieu d'habitation et nécessitant peu de déplacements et de transports .

Dans le cas où le présent article devait évoluer pour l'actualisation des mesures sanitaires imposées par le gouvernement, l'organisation mettra à jour le présent règlement et le publiera sur le site de la course. C'est la version publiée le jour de la course qui fera foi et devra être respectée par les participants.